

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**29 JUIN 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-236**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

**REPRESENTE(S) :** Marie BACH, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Jacques PALACIN, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

**ABSENT(S) :** Mme Charlotte CAILLIEZ.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sébastien MENARD

=====

**Acquisition et installation de 4 caméras de vidéoprotection : demande de subvention  
auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL  
2023)**

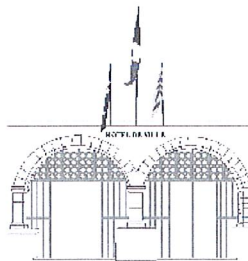
M. Louis ALIOT expose :

Mes chers collègues,

La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) mise en place par l'État est pérennisée depuis 2016. Les communes peuvent ainsi bénéficier d'un financement complémentaire sur leurs opérations d'investissement dès lors qu'elles s'inscrivent dans l'une des thématiques définies comme prioritaires.

La ville a déjà bénéficié de subventions ces dernières années et plusieurs projets à venir répondent aux critères d'éligibilité de cette dotation.

Pour 2023, L'État souhaite soutenir le projet d'installation de caméras de vidéo protection dont une au centre de rétention administrative et quatre au centre pénitentiaire de Perpignan.



En effet, afin d'assurer la sécurité publique et d'accroître l'efficacité du système de vidéo protection, la ville de Perpignan envisage l'installation de caméras de vidéo protection à deux emplacements stratégiques de la ville :

- 1 caméra sera installée devant le centre de rétention administratif (Lotissement Torremilla, rues des Frères Voisins) pour un montant de 72 688.20€ hors taxes.
- 3 caméras seront installées devant le centre pénitentiaire de Perpignan (1191 chemin de Mailloles) pour un montant total de 88 112.74€ hors taxes.

Coût total de l'investissement : 1 60 800.94€ hors taxes.

La ville de Perpignan sollicite une aide financière auprès de l'Etat, dans le cadre de la DSIL, à hauteur de 50 % de la dépense éligible soit 80.400 €.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de l'État,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

Accusé reçu le :

Affiché le :

066-216601369-20230629-173672-DE-1-1  
- 7 JUIL. 2023  
- 7 JUIL. 2023

M. Louis ALIOT, Le Maire

